

Index AI : PRE01/475/2011
22 September 2011

Les États-Unis exécutent le condamné à mort Troy Davis

Amnesty International a condamné la décision des autorités de l'État de Géorgie d'exécuter Troy Davis.

Dans le « couloir de la mort » depuis 1991, Troy Davis, âgé de 42 ans, a été exécuté mercredi par injection létale dans la prison de l'État de Géorgie à Jackson, bien que de sérieux doutes planent sur sa culpabilité.

Le même jour, l'Iran a pendu en public un adolescent de 17 ans condamné pour le meurtre d'un sportif populaire, malgré les garanties internationales qui interdisent l'exécution de mineurs. Le même jour, la Chine a exécuté un Pakistanais condamné pour trafic de drogue, bien que les infractions en matière de stupéfiants ne puissent être considérées comme les « crimes les plus graves », auxquels le droit international limite le recours à la peine de mort.

« C'est un jour funeste pour les droits humains dans le monde, a déclaré Guadalupe Marengo, directrice adjointe du programme Amériques d'Amnesty International. Les pays qui ont exécuté ces personnes se placent à l'écart de la tendance mondiale en faveur de l'abolition de la peine de mort.

« Très souvent, les pays qui maintiennent la peine capitale défendent leur position en disant n'y avoir recours que dans les conditions prévues par le droit international. Ce qu'ils ont fait hier est un démenti criant de ces affirmations », a ajouté Guadalupe Marengo.

Les militants d'Amnesty International luttent sans relâche contre la peine de mort. Ces jours derniers, près d'un million de signatures en faveur de Troy Davis ont été remises aux autorités de l'État de Géorgie pour les exhorter à commuer la peine capitale pesant sur cet homme. Des rassemblements silencieux et diverses manifestations ont été organisés dans près de 300 villes à travers le monde.

Troy Davis a été condamné à mort en 1991 pour le meurtre d'un policier, Mark Allen MacPhail, à Savannah, dans l'État de Géorgie. Le dossier de l'accusation reposait essentiellement sur les dépositions de témoins.

Depuis son procès, en 1991, sept des neuf témoins clés se sont rétractés ou ont modifié leurs déclarations ; certains ont évoqué des pressions de la part de la police.

L'adolescent iranien Alireza Molla-Soltani a été pendu mercredi matin dans la ville de Karaj, en présence d'une foule nombreuse.

Il avait été condamné à mort en août dernier pour avoir poignardé à mort Ruhollah Dadashi, un sportif très connu, lors d'une altercation liée à un incident de la circulation le 17 juillet. Selon des informations parues dans la presse locale, l'adolescent a déclaré qu'il avait été attaqué dans l'obscurité par le sportif, qu'il avait paniqué et frappé son agresseur à coups de couteau pour se défendre.

Arrêté en 2008 pour trafic de drogue, Zahid Husain Shah a été exécuté en Chine par injection létale

mercredi.

Le même jour, Lawrence Brewer a été exécuté à Huntsville (Texas), aux États-Unis. Il avait été condamné à mort pour sa participation au meurtre de James Byrd Jr. en juin 1998.

Amnesty International s'oppose à la peine de mort en toutes circonstances, sans exception aucune.

« La peine capitale est le symptôme d'une culture de la violence et non une solution à ce fléau, a déclaré Guadalupe Marengo.

« Nous espérons que les exécutions atroces qui ont eu lieu aujourd'hui seront pour les membres d'Amnesty International et les autres militants une incitation à poursuivre le combat contre la peine de mort. »

Les efforts déployés par Amnesty International dans le cadre de sa campagne pour l'abolition de la peine de mort portent non seulement sur les États-Unis, la Chine et l'Iran, mais aussi sur le Bélarus.

L'organisation, qui travaille avec l'ONG bélarussienne Centre de défense des droits humains Viasna, demande au président Loukachenko de suspendre immédiatement les exécutions et de commuer la peine de tous les condamnés à mort.

Amnesty International estime à environ 400 le nombre de personnes qui ont été exécutées au Bélarus depuis l'indépendance du pays, en 1991.

Après une année sans exécutions, les autorités bélarussiennes ont exécuté deux hommes en 2010. Cette même année, trois condamnations à mort ont été prononcées. En 2011, deux hommes auraient été exécutés, entre le 14 et le 19 juillet – les autorités n'ont toutefois pas confirmé l'information.

Le Bélarus est le dernier pays d'Europe et de l'ex-URSS qui continue de procéder à des exécutions.

« Il est temps que les États-Unis, la Chine, l'Iran et le Bélarus reconnaissent qu'ils sont terriblement isolés sur la scène mondiale », a conclu Guadalupe Marengo.